

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale****Vingt et unième session**

Vienne, 23-27 avril 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles  
questions et mesures prises dans le domaine de la prévention  
du crime et de la justice pénale****Renforcement des partenariats public-privé pour lutter  
contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses  
manifestations****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 19/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale intitulée "Renforcement des partenariats public-privé pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations". Il donne une vue d'ensemble des efforts déployés pour renforcer les partenariats publics-privé dans d'importants domaines, notamment les partenariats noués pour lutter contre la traite des personnes, conformément à la résolution 20/3 de la Commission.

**I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 19/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale intitulée "Renforcement des partenariats public-privé pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations". Dans cette résolution, la Commission a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

---

\* E/CN.15/2012/1.



(UNODC) d'identifier, suivant les indications des États Membres, les domaines prioritaires en matière de partenariat à renforcer au sein de l'Office; de s'efforcer de faire participer le secteur privé à ses activités; et d'informer régulièrement les États Membres des relations qu'il avait établies avec le secteur privé et des processus et résultats qui y étaient liés.

2. Dans sa résolution 66/223, intitulée "Vers des partenariats mondiaux", l'Assemblée générale a souligné que les partenariats volontaires jouaient un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement; reconnu le rôle décisif que le secteur privé jouait dans le développement; et, également, fait valoir qu'elle était consciente de la nécessité de garantir une bonne application du principe de responsabilité et une transparence effective dans la mise en place des partenariats entre le secteur public et le secteur privé par l'Organisation des Nations Unies.

3. L'UNODC a progressé dans le renforcement des partenariats public-privé de lutte contre la criminalité, conformément aux résolutions susmentionnées. D'importantes avancées ont été observées dans le cadre des partenariats noués à l'appui de la prévention du crime, d'initiatives de lutte contre la traite des personnes, d'actions contre la corruption et de mesures visant à combattre la cybercriminalité.

## **II. Des partenariats pour prévenir la criminalité**

4. Dans le domaine de la prévention du crime, les partenariats avec le secteur privé ont été renforcés dans le cadre de la réunion du Groupe d'experts sur les services de sécurité privée civile qui s'est tenue à Vienne du 12 au 14 octobre 2011, conformément à la résolution 18/2. La réunion a rassemblé, notamment, 12 experts du secteur privé et 5 experts du monde universitaire. Le groupe d'experts a approuvé des projets de recommandations préliminaires à soumettre à l'examen de la Commission concernant la définition des services de sécurité privée civile, leur contrôle et leur réglementation par l'État et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité.

## **III. Des partenariats pour lutter contre la traite des personnes**

5. Le monde des affaires est de plus en plus disposé à s'associer aux efforts déployés pour combattre le fléau mondial en expansion de la traite des personnes. Parmi les initiatives importantes prises à cet égard, il convient de mentionner l'adoption des Principes éthiques d'Athènes par des membres du monde des affaires en 2006. Les promoteurs de cette initiative ont salué les efforts entrepris par la communauté internationale pour lutter contre la traite des personnes à travers la mise en place de partenariats public-privé et envisagé d'appliquer ces principes à l'échelle internationale comme moyen supplémentaire de renforcer l'action engagée en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des personnes.

6. Dans le prolongement des efforts déployés par le monde des affaires, l'UNODC continue de promouvoir les partenariats public-privé pour lutter contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, comme l'a demandé

la Commission dans sa résolution 20/3. Les partenariats stratégiques noués avec des entreprises privées et d'autres parties prenantes offrent des possibilités de mieux sensibiliser les esprits à la traite des personnes et de recueillir des fonds pour lutter contre ce phénomène.

#### **A. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants**

7. La participation du secteur privé pourrait apporter un soutien aux victimes à travers une contribution au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. En fait, lorsque l'Assemblée générale a adopté le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et décidé de créer le Fonds de contributions (résolution 64/293 de l'Assemblée, annexe), elle a invité les États Membres à étudier la possibilité de verser des contributions volontaires et à réfléchir à de nouvelles sources de financement faisant notamment appel au secteur privé. L'objectif fixé à 1,3 million de dollars pour la première année de fonctionnement du Fonds n'a pas été atteint. Pour que celui-ci puisse continuer de fonctionner, conformément à son mandat, une approche de collecte de fonds plus stratégique ciblant les entreprises du secteur privé doit être adoptée.

8. En 2011 et 2012, l'UNODC a noué des partenariats avec des enseignes de vêtements et d'accessoires de luxe. Les entreprises Beulah London et Backes and Strauss ont commencé à promouvoir la campagne Cœur bleu de l'UNODC et ont sponsorisé les activités engagées par l'Office pour combattre la traite des personnes en concevant des articles qui reproduisent le cœur bleu. L'UNODC collabore avec ces entreprises afin d'établir un descriptif cohérent de la question et de définir une approche efficace pour aider les victimes de la traite.

9. À l'avenir, il est prévu de tisser des partenariats analogues avec d'autres entreprises du secteur privé. Compte tenu des avantages et des risques associés aux activités de partenariat, on veillera tout particulièrement à ce que tous les partenaires du secteur privé s'emploient à protéger l'image de marque et les objectifs de l'UNODC et appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des personnes.

#### **B. L'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains**

10. Dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), l'UNODC travaille avec différents partenaires du secteur privé pour lutter contre la traite des personnes. Sa collaboration avec Qatar Airways, Microsoft et Hilton Hotels a pour objet de diffuser des informations sur la traite des personnes auprès des clients et du personnel de ces entreprises. Le personnel reçoit une formation adaptée à l'activité principale de l'entreprise, qui est dispensée par des mentors spécialisés dans la lutte contre la traite. Ces entreprises s'appliquent également à employer d'anciennes victimes de la traite. Une campagne organisée conjointement par Qatar Airways et UN.GIFT doit être lancée au début de 2012

moyennant la distribution de brochures sur des vols desservant plus de 180 destinations dans le monde, et une formation pertinente dispensée au personnel.

11. Grâce à la coopération de l'opérateur de télécommunications Digicel et de UN.GIFT, des projets pilotes seront mis sur pied en Haïti et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une ligne téléphonique gratuite ouverte 24 heures sur 24 sera mise à la disposition des victimes de la traite et le personnel de Digicel bénéficiera d'une formation. La coopération avec Digicel devrait s'étendre à 35 pays du monde entier où la société propose ses services.

12. Aux Bahamas, la chaîne de restauration rapide Wendy a décidé de concevoir des sets pour plateaux donnant des informations sur la traite des personnes. Elle prévoit aussi de financer pendant un mois la ligne téléphonique locale sur la traite des personnes ouverte 24 heures sur 24 afin de sensibiliser les esprits à la question et d'aider les personnes vulnérables à la traite.

13. Une autre initiative importante est l'initiative "Dirigeants d'entreprise contre la traite des êtres humains" lancée en 2008 par UN.GIFT, le Pacte mondial et la campagne "Halte à la traite des êtres humains, maintenant!". Cette initiative a été conçue pour rendre hommage à l'engagement, à la créativité et au rôle moteur des chefs d'entreprise dans la lutte contre l'esclavage moderne. La première cérémonie de remise des prix a eu lieu lors du Forum international de Louxor intitulé "Halte à la traite des êtres humains, maintenant: mise en œuvre du Protocole des Nations Unies" qui a été organisé par l'Égypte et UN.GIFT à Louxor (Égypte) en décembre 2010, en présence d'un jury international et du coprésident de la société suisse de joaillerie Chopard, créatrice du trophée. Les premiers lauréats ont été Christopher Davis (The Body Shop International), Marilyn Carlson Nelson (Carlson Companies) et Robert Rigby-Hall (LexisNexis, Inc.). L'appel à candidature pour la remise des prix du cycle 2011-2012 est maintenant ouvert à toutes les entreprises désireuses de participer à cette manifestation.

14. Le premier cours en ligne sur la traite des êtres humains destiné au secteur privé a été mis au point dans le cadre d'un partenariat regroupant UN.GIFT, Microsoft et la campagne "Halte à la traite des êtres humains, maintenant!"<sup>1</sup>. Ce cours vise à aider les entreprises à comprendre ce que recouvre la traite des êtres humains et à détecter dans quel contexte ce phénomène peut faire courir un risque à leur activité, et il met en lumière les mesures qu'elles peuvent prendre face à ce risque. Des entreprises représentant des enseignes bien connues, telles que Nike, Xerox, Jones et Travelport, ont déjà commencé à former leur personnel grâce à ce cours en ligne.

#### **IV. La lutte contre la corruption**

15. Conformément au dixième principe du Pacte mondial, les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et le versement de pots-de-vin. L'UNODC a entrepris un certain nombre d'activités visant à promouvoir ce principe en coopération avec le secteur privé. Il a continué de participer aux travaux du Groupe de travail sur le dixième principe du Pacte

---

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse: [www.ungift.org/knowledgehub/en/tools/elearning-tool-for-the-private-sector.html](http://www.ungift.org/knowledgehub/en/tools/elearning-tool-for-the-private-sector.html).

mondial, dont les huitième et neuvième réunions ont eu lieu à Copenhague le 17 mai 2011 et à Marrakech (Maroc) du 23 au 25 octobre 2011 respectivement. Il a mis en place un outil d'apprentissage en ligne pour le secteur privé s'articulant sur le dixième principe et la Convention des Nations unies contre la corruption<sup>2</sup>. Il coaccueillera la réunion des agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé qui sera organisée à Vienne les 28 et 29 mars 2012 en vue d'examiner les moyens d'accélérer les partenariats entre l'ONU et les entreprises.

16. En 2011, l'UNODC a noué des partenariats avec des entités du secteur privé et lancé plusieurs projets visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention contre la corruption parmi les acteurs du monde des affaires. La Siemens Integrity Initiative finance trois projets de lutte contre la corruption qui visent à réduire la vulnérabilité à ce phénomène dans la passation des marchés publics, à mettre en place des mécanismes d'incitation juridique pour promouvoir l'intégrité des entreprises et la coopération du secteur privé, notamment à travers la notification de cas internes de corruption, et à sensibiliser à la Convention les générations actuelles et futures de dirigeants d'entreprise et de responsables de services publics.

17. Des manuels et des lignes directrices destinés au secteur privé représentent un autre élément clef des activités anticorruption de l'Office. De concert avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale, l'UNODC a entrepris la rédaction d'un manuel pratique à l'intention des entreprises regroupant des lignes directrices et des documents connexes sur l'application des mesures anticorruption dans le secteur privé. L'UNODC a également lancé un projet visant à recenser les bonnes pratiques pour prévenir la corruption dans l'organisation de grandes manifestations publiques.

18. Plusieurs conférences ainsi que d'autres manifestations ont donné l'occasion de renforcer encore les partenariats public-privé dans la lutte contre la corruption. Au cours de la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption, l'UNODC, agissant de concert avec Transparency International, le Forum économique mondial, la Chambre de commerce international et le Pacte mondial, a organisé un Forum de haut niveau sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et la concurrence mondiale. L'UNODC a participé à la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos (Suisse) en 2011 et 2012, ainsi qu'au Forum économique mondial consacré à l'Europe et à l'Asie centrale qui s'est tenu en 2011. Cette même année, il a participé à la Conférence: "Ensemble contre la corruption: entreprises et pouvoirs publics du G20" qu'il avait coparrainée et qui était conjointement organisée par la Présidence française du Groupe des Vingt et par l'OCDE.

## V. La cybercriminalité

19. Les informations émanant d'organisations du secteur privé seront prises en considération lors de l'élaboration, en application de la décision 65/230 de l'Assemblée générale, de l'étude approfondie du phénomène de la cybercriminalité et des mesures prises pour y faire face. Conformément à la méthodologie retenue pour réaliser cette étude, qui a été approuvée lors de la première réunion, tenue du

---

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

17 au 21 janvier 2011, du Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, l'UNODC a établi un questionnaire à l'intention des prestataires de services et des organisations du secteur privé en général. Ce questionnaire a été distribué aux entités du secteur privé en coopération avec le Pacte mondial et l'Union internationale des télécommunications. Les réponses communiquées seront utilisées pour faire en sorte que les problèmes rencontrés par le secteur privé, ses atouts et son point de vue sur la cybercriminalité soient pris en compte dans l'étude approfondie.

---